

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	11
de présents	8
de votants	9

OBJET

2023-04
Convention Tonte

Convocation établie le 24/01/2023

Transmise à la Préfecture le 31/01/2023

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Étaient présents : Dominique MATHEY, Guy FURDIN, Paulette CLEMENT, Olivier KUBLER, Philippe PIER-RAT, Arnaud MELINE, Valérie LHUILLIER, David RICHARD,

Absent : Fabrice WIEGERT

Étaient absents et excusés : Gilles JONCHERAY

Pouvoir : Gilles JONCHERAY à Dominique MATHEY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le service insertion propose cette année encore, la mise en place d'une convention tonte, qui débutera début avril 2023.

En ce qui concerne le tarif de ces prestations, une réflexion a été engagée au vu de l'évolution des coûts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la signature de la convention pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 30 janvier 2023
Le Maire, Dominique MATHEY


